



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE BADMINTON DE L'YONNE



REGLEMENT DU CIRCUIT DEPARTEMENTAL JEUNE DEPARTEMENTAUX DE L'YONNE

Préambule

Le présent règlement complète le règlement général des compétitions. Il a pour but de définir les règles des rencontres du circuit départementale jeune au sein du comité départemental de l'Yonne.

Le circuit départemental jeune est une compétition fédérale départementale, autorisée et homologuée par la ligue Bourgogne Franche Comté, organisé par le comité départemental de l'Yonne. Celui-ci en délègue la gestion à une commission chargée des interclubs départementaux.

L'inscription au circuit départementale jeune entraîne l'acceptation du présent règlement.

Chaque journée peut faire l'objet d'une adaptation de ce règlement en fonction des contraintes d'organisation liées par exemple au nombre de terrains, au matériel utilisé ou à la plage horaire disponible. Dans ce cas, les adaptations de ce règlement figurent en dernière page et elles priment sur les articles auxquelles elles se réfèrent.

1. GENERALITES

Le « Circuit Départemental Jeunes » (CDJ) est un circuit de compétitions de badminton pour les jeunes, qui comprend plusieurs journées (aussi appelées étapes) indépendantes les unes des autres. Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'organisation du CDJ. Les dates des étapes du CDJ figurent au calendrier sportif du comité départemental.

2. PARTICIPATION

2.1. Inscriptions d'un joueur

Seuls peuvent être admis à participer les joueurs licenciés, au plus tard la veille de la date de fermeture des inscriptions de l'étape, dans les clubs FFBAD de tout le territoire Français et ne faisant l'objet d'aucune suspension à la date de l'étape, sans restriction relative à la nationalité.

2.2. Catégorie d'âge et surclassement

Sauf exception, la participation est ouverte aux joueurs et joueuses Minibad, Poussin, Benjamin, Minime, Cadet et Junior qui peuvent s'inscrire dans le tableau correspondant à leur catégorie (ou celle immédiatement supérieure). Ainsi, sauf exception, une étape du CDJ proposera des tableaux dans les catégories suivantes :

- une catégorie « Minibad-Poussin » (pour les joueurs Minibad et Poussin)
- une catégorie « Benjamin » (pour les joueurs benjamins et les poussins qui voudraient se « surclasser »)
- une catégorie « Minime » (pour les minimes et les benjamins qui voudraient se « surclasser »)

Siège social : MAISON DES SPORTS - 10 avenue du 4eme régiment d'infanterie - 89000 AUXERRE

Email : contact@badminton89.com

Association sportive loi de 1901 – SIRET : 448 135 830 00033

Date déclaration préfecture : 08.09.1998 – Date publication J.O. : 26.09.1998 – N° agrément : 10466

- une catégorie « Cadet-Junior » (pour les cadets, les juniors et les minimes qui voudraient se « surclasser »)

Des surclassements exceptionnels ne faisant pas partie des surclassements précédemment cité pourront être réalisés sur décision de la commission jeune.

2.3. Accompagnateurs

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs mineurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur qui se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents. Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans accompagnateur à la compétition.

2.4. Classement et cote

Le classement et la cote utilisés sont ceux du jour de la confection des tableaux (en général, J-5 avant la date de l'étape). Les égalités seront départagées au bénéfice du plus jeune.

Des surclassements exceptionnels est autorisé sur décision de la commission jeune et validation du juge arbitre.

2.5. Limitation du nombre de participants

A chaque journée de simples, le nombre d'inscrits sera limité selon le nombre de terrains à 70 participants. En doubles, le nombre de paires inscrites sera limité à 40.

2.6. Critères de qualification

Lorsque le nombre d'inscriptions dépasse la capacité totale d'accueil du tournoi, les inscriptions sont placées sur liste d'attente. Sur cette liste d'attente, c'est la date d'inscription qui fait foi. En cas de date identique, c'est celle qui favorise l'organisation du tournoi qui sera retenue en priorité.

2.7. Remplacement

Les joueurs inscrits mais non qualifiés selon les critères ci-dessus sont placés sur une liste d'attente (LA), et peuvent être sollicités jusqu'à la veille de la compétition pour remplacer un joueur WO, le cas échéant. Lorsque les convocations ont été envoyées et qu'un joueur LA ne souhaite pas remplacer en cas de forfait, merci de le notifier à l'organisation dans les plus brefs délais.

3. Inscriptions

3.1. Diffusion des invitations/inscriptions/confection des tableaux : dates indicatives

Les invitations sont envoyées à tous les clubs de l'Yonne affiliés à la FFBaD, ainsi qu'à la Ligue et aux comités départementaux concernés (comités limitrophes à l'Yonne et/ou comités de la région BFC), pour diffusion à leurs clubs.

- Ouverture des inscriptions : les inscriptions seront ouvertes 21 jours avant la compétition
- Date limite d'inscription : 8 jours avant le week-end de la compétition (soit le vendredi soir minuit, en général) Exceptionnellement, des inscriptions arrivant après cette date pourraient être acceptées par l'organisateur, avec l'accord du juge-arbitre, notamment si elles permettent le maintien d'un tableau ou si elles en facilitent l'organisation.
- Tirage au sort : entre 7 et 5 jours avant la compétition
- Envoi des convocations : au plus tôt le dimanche soir avant la compétition, au plus tard le mardi soir pour la V1 des convocations. Une V2 sera envoyée au plus tard le jeudi soir en cas de nombreux forfaits.

3.2. Modalité d'inscription

Un joueur doit être inscrit par son club uniquement. L'inscription s'effectue selon les modalités précisées dans l'invitation dans les délais mentionnés au § 3.1 ci-dessus.

Siège social : MAISON DES SPORTS - 10 avenue du 4eme régiment d'infanterie - 89000 AUXERRE

Email : contact@badminton89.com

Association sportive loi de 1901 – SIRET : 448 135 830 00033

Date déclaration préfecture : 08.09.1998 – Date publication J.O. : 26.09.1998 – N° agrément : 10466

Le règlement des droits d'inscription sera à acquitter au Comité 89 lors de l'inscription sur badnet.

Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et se révélant liées à des feuilles d'engagements non complétées selon les directives qui s'y trouvent mentionnées, seront supportées par les clubs en cause.

3.3. Montant des droits d'inscription

Les droits d'inscription sont fixés à 5€ par étape et par joueur.

4. Organisation de la journée de compétition

4.1. Horaires indicatifs

Rappel : Aucune compétition jeune qui n'est pas suivie d'un jour férié, d'un dimanche ou d'un jour de vacances scolaires ne doit se terminer après 19h. Sauf exception, chaque étape se déroulera le samedi à partir de 9h et se terminera avant 19h. Exceptionnellement, une étape pourra se dérouler un jour férié ou un dimanche. Dans ce cas, l'étape pourra commencer plus tôt pour assurer une fin, remise des prix comprise, avant 19h.

4.2. Tableaux

La compétition peut proposer, à chaque étape, en fonction du lieu d'accueil les tableaux suivants :

- Simple Homme
- Simple Dame
- Simple Intergenre
- Double Homme
- Double Dame
- Double Intergenre
- Double Mixte

Les tableaux de simple intergenre seront privilégiés.

4.3. Structure des tableaux

Dans chaque catégorie, les joueurs peuvent être répartis dans des séries par niveau de jeu, surtout dans le cas d'un nombre important d'inscriptions (Ex : Cadets Hommes Série 1, puis Cadets Hommes Série 2, etc).

De base, tous les tableaux proposés seront en Intergenre. Si le nombre d'inscrits par catégorie le permet, les tableaux seront confectionnés par genre (les garçons et les filles séparés). Si un joueur ou une joueuse ne souhaite pas dans tous les cas jouer dans un tableau Intergenre, il peut le notifier en commentaire de son inscription. Toutefois, en cas de sous-représentation dans sa catégorie, il se peut qu'il soit placé en liste d'attente (LA) faute de pouvoir proposer une formule de tableau convenable (poule unique ou poule + élimination).

Des petites finales sont prévues dans l'échéancier pour toutes les catégories concernées si le nombre d'inscrits le permet. En cas de faible affluence, des consolantes peuvent également être mises en place.

4.3. Echéancier

La répartition des catégories d'âge au fil de la journée sera faite au seul bénéfice du bon déroulement de la compétition. Il se cependant privilégié de ne pas organiser de match de minibad avant 10h.

5. Déroulement d'une journée de compétition

En cas de forfait lors de la compétition, et conformément à la circulaire « Procédure de gestion des forfaits et des sanctions », vous devez envoyer votre justificatif dans les 5 jours suivant la fin de la compétition à : clot@lbfcbad.fr

5.1. Pointage

Tout joueur devra se faire pointer à la table de pointage dès son arrivée, avec son responsable qui devra

Siège social : MAISON DES SPORTS - 10 avenue du 4eme régiment d'infanterie - 89000 AUXERRE

Email : contact@badminton89.com

Association sportive loi de 1901 – SIRET : 448 135 830 00033

Date déclaration préfecture : 08.09.1998 – Date publication J.O. : 26.09.1998 – N° agrément : 10466

émarger une fiche de contact. Le responsable est tenu d'être présent tout au long de la compétition du ou des joueurs et des joueuses dont il a la responsabilité.

Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives internationales devra le signaler, dès son arrivée, au Juge Arbitre et justifier de leur usage par une ordonnance médicale.

5.2. Echancier

L'ordre des matches respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matches sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge Arbitre et proposition du Comité Organisateur pour le bon déroulement de la compétition. Les matches peuvent être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure de l'échancier affiché.

5.3. Matches

Les matchs se déroulent en deux sets gagnants de 15 points.

Un match se dispute au meilleur des 3 sets. Un set est remporté par l'équipe ou le joueur qui atteint en premier 15 points. Si le score atteint 14-égalité, l'équipe qui, la première, mène de 2 points, remporte ce set. Si le score atteint 20-égalité, l'équipe qui marque le 21^{ème} point remporte ce set.

A 8 points, la durée de la pause est de 60 secondes. A la fin du premier et du deuxième set, la pause est de 120 secondes. Lors du troisième set, la pause à 8 dure 60 secondes avec le changement de demi-terrain.

Tout joueur désirant s'absenter pendant le déroulement de la compétition, quelle qu'en soit la raison et/ou la durée, devra en informer la table de marque et le Juge Arbitre et obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, il devra revenir une heure avant l'horaire prévisionnel de son prochain match.

A l'appel de son nom, tout joueur qui ne se présente pas dans un délai de 5 minutes pourra être sanctionné par le Juge Arbitre.

Une tenue de badminton, conforme au règlement de la FFBaD est exigée sur les terrains.

Cas d'une feuille de match « papier » : Les joueurs sont tenus de retirer une feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

Cas d'une feuille de match dématérialisée : Les joueurs sont tenus de saisir le score de leur match sur la tablette dédiée, le plus rapidement possible après la fin de ce dernier.

Les joueurs disposent de 3 minutes de prise de contact sur le terrain avant le début du match à partir de l'appel de leur nom, test des volants compris.

Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match (bouteille d'eau, serviette, etc.). Les volants sont fournis par le CODEP 89 et disponible à la table de marque.

Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes, mais cette durée peut être réduite avec l'accord de chaque joueur concerné.

Le plateau de jeu est exclusivement réservé aux participants appelés à y jouer, aux conseillers des joueurs, au(x) Juge(s) Arbitre(s) et au(x) arbitre(s) ou scoreur(s) désignés par le Comité d'Organisation ainsi qu'aux membres de ce dernier.

Chaque joueur pourra être conseillé au maximum par 2 personnes qui devront porter une tenue conforme à l'article 4.5 du règlement du « code de conduite des conseillers, entraîneurs et éducateurs ».

Le conseil aux joueurs entre les points n'est pas autorisé. Le conseil lors des interruptions normales du jeu (entre les sets et au milieu des sets) est autorisé.

Tout volant touchant l'infrastructure du gymnase (plafond, structure ou panneau de basket) sera comptée « faute » en cours de jeu. Il sera compté « let » deux fois au service. Tout volant touchant un câble sera compté « let » en cours de jeu et au service.

6. Divers

6.1. Les volants

Les volants seront fournis par le Comité 89. Les volants seront obligatoirement des volant homologué par la fédération française de badminton.

La liste des volants homologués est disponible sur le site internet de la fédération française de badminton (<https://www.ffbad.org/>).

6.2. Scoring

La compétition se déroule en auto arbitrage. Les finales seront arbitrées dans la mesure du possible par les arbitres présents dans la salle sous conditions du niveau de qualification du Juge Arbitre. Sur demande des joueurs auprès de la table de marque et ou du Juge Arbitre, un arbitre ou scoreur pourra être désigné à tout moment de la compétition.

Les matchs de minibad poussin devront obligatoirement disposer soit d'un arbitre soit d'un scoreur. L'organisateur doit fournir des scoreurs.

Les arbitres présents dans la salle sont invités à se présenter à la table de marque pour arbitrer les matchs, ils veilleront à fournir leur identité et remplir leur feuille d'activité.

Chaque participant s'engage à scorer un match sur simple appel du JA ou de l'organisateur, tout particulièrement un match opposant des joueurs minibad ou poussins.

En présence d'un juge arbitre de ligue certifié, des arbitres diplômés pourront officier sous sa responsabilité (y compris les jeunes arbitres ou les officiels UNSS de niveau académie) qui pourront être assistés de juges de ligne et de personnes chargées d'afficher la marque.

6.3. Réclamation

Conformément à l'article 4.2 des « règles officielles du badminton » les plaintes et questions du responsable du club, du joueur ou son représentant légal et le conseiller du joueur sont à porter auprès du Juge Arbitre. En cas de réclamation, la personne ayant eu grief devra solliciter la Commission Départementale Litiges.

6.4. Responsabilité

Le Comité Organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents....